

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 MARS 2025 -

DÉCISION N° 25 - 02 - 005

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 février 2025 s'est réuni le mardi 18 mars 2025 à partir de 14 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à la fourniture de gaz médicaux et à la location de bouteilles.

Une consultation relative à la fourniture de gaz médicaux et de location de bouteilles a été lancée en janvier 2025 pour un commencement d'exécution prévu à la notification du marché.

Elle n'est pas décomposée en lots.

L'analyse des offres s'est faite selon les critères prévus au règlement de consultation à savoir :

- ✓ Prix (pondération : 50 %)
- ✓ Valeur technique (pondération : 45 %)
- ✓ Clause environnementale (pondération : 5 %).

La commission d'appel d'offres a étudié ce dossier à partir du rapport d'analyse élaboré par les services techniques le 20 février 2025 et a attribué le marché à la société **Air Liquide Santé** domiciliée à Aix-en-Provence.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

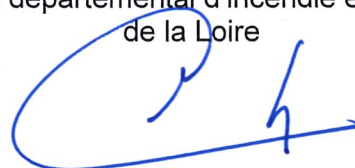
Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2025, d'attribuer le marché relatif à la fourniture de gaz médicaux et à la location de bouteilles à la société **Air Liquide Santé**, sise 290 Avenue Galilée, 13 290 Aix-en-Provence.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER